

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-10-15-2

Séance du lundi 15 novembre
2021

SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE KRUTH-WILDENSTEIN TRAVAUX 2021

Présidence de : M. BIHL Pierre

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ESCHLIMANN Michèle, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BIERRY Frédéric donne procuration à BIHL Pierre
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne

ABSENTS :

DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYFUS Elisabeth, HEMEDINGER Yves, KAMMERER Joseph, MEYER Philippe, SCHULTZ Denis, VOGT Pierre

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2021-3-3-1 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 - Politiques de l'Environnement et de la transition écologique,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU les statuts du Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du Barrage de KRUTH-WILDENSTEIN,
- VU le budget primitif 2021 du Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du Barrage de KRUTH - WILDENSTEIN,
- VU la demande de subvention présentée le 30 septembre 2021 par le Syndicat mixte,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 15^{ème} Commission Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller du 28 octobre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue au Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du Barrage de KRUTH WILDENSTEIN une subvention d'investissement de 122 351 € pour la poursuite en 2021 des travaux de réhabilitation du Schlossberg, du sentier tour du lac et des aménagements annexes, correspondant au taux de 90 % à une dépense subventionnable de 135 945 € HT, selon l'annexe jointe à la présente délibération, étant entendu que le versement pourra faire l'objet d'une avance et d'un acompte, conformément au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Approuve le projet de convention financière afférente à l'attribution de la subvention précitée, jointe à la présente délibération, et autorise le Président à la signer avec le Syndicat mixte.

La dépense sera prélevée sur le Programme P223O002 NATANA 204/2324/731.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité